

Mairie d'ORPHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du Lundi 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures quinze minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Jacques LENTZ, Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence MORGAIN, Christelle MOREL, Nathalie DÉMARET-PORTELLI, Sophie ZEVACO, Sophie LOISELET, Anne-Sophie DEJAEGER, Jeanne RABANY et Messieurs Kodjo LOKKO, Didier ÉVERLÉ, Patrice BRILLOT, Laurent MÉNARD, Gérard KRAËMER et William MARTINET-MILLET formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Benoit LETIERCE (donne pouvoir à Jacques LENTZ).

L'ordre du jour est le suivant :

- ◆ Appel des présents
- ◆ Désignation d'un secrétaire de séance
- ◆ Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026
- ◆ Adoption du CFU – Exercice 2025
- ◆ Affectation du résultat – Exercice 2025
- ◆ Vote des taux des impositions directes locales pour 2026
- ◆ Vote du BP 2026
- ◆ Désignation des délégués dans les différents syndicats
- ◆ Désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Social (CNAS)
- ◆ Désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- ◆ Composition de la commission de contrôle des listes électorales
- ◆ Désignation d'un délégué à la Mission Locale
- ◆ Renouvellement de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)
- ◆ Désignation d'un correspondant « Défense »
- ◆ Désignation d'un élu référent « Forêt-Bois »
- ◆ Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 15.

A été nommé secrétaire de séance : Jeanne RABANY.

1/ Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Adoption du compte financier unique (CFU) – Exercice 2025

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le CFU 2025 de la commune est arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	995 906,07	189 591,65
Dépenses	878 633,94	283 563,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	117 272,13	- 93 972,19
<i>Résultat 2024 reporté</i>	244 613,47	-33 882,19
TOTAL DU RESULTAT	361 885,60	-127 854,38

Pour mémoire, les restes à réaliser sont :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement 0,00 €
- Reste à réaliser en recettes d'investissement 62 586,11 €

Considérant les éléments susvisés, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ Affectation du résultat – Exercice 2025

Après avoir adopté le Compte Unique Financier 2025, ce jour, qui fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : -127 854,38 €
 - et un excédent de fonctionnement de : 361 885,60 €
- soit un résultat de clôture de 234 031,22 €

avec des restes à réaliser (RAR) constatés en investissement de :

- *recettes : 62 586,11 €*
 - *dépenses : 0,00 €*
- soit un résultat excédentaire sur RAR de : 62 586,11 €*

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Affecte** les résultats 2025 comme suit :

Déficit d'investissement (D 001)	- 127 854,38 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	65 268,27 €
Solde d'Excédent de fonctionnement (R002)	296 617,33 €

- **Précise** que ces montants seront repris dès le vote du budget primitif 2026.

4/ Vote des taux des impositions directes locales - Exercice 2026

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Au vu de l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025 et au regard des orientations municipales, il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025/03 du 28 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : de 9,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 23,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : de 48,72 %

La fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026, à savoir :
- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : **9,33 %**,
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23,76 %**,
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **48,72 %**.

5/ Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur Kojdo LOKKO, Adjoint aux finances, détaille les prévisions budgétaires globales de la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2026. Le budget communal permet à la fois de faire fonctionner les services du quotidien et de financer les projets utiles à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Vote** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré par section et globalement comme suit :

En section de fonctionnement :

Recettes :	1 248 000,00 €
Dépenses :	1 248 000,00 €

En section d'investissement :

Recettes :	790 000,00 €
Dépenses :	790 000,00 €

dont restes à réaliser en dépenses d'investissement : 0,00 €
restes à réaliser en recettes d'investissement : 62 586,11,00 €

6/ Désignation des délégués dans les différents syndicats

Sont désignés pour les différents syndicats, les élus municipaux suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
SEASY (Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines)	Jacques LENTZ Gérard KRAËMER	Sophie LOISELET Benoit LETIERCE
SICTOM de la Région de Rambouillet (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)	Kodjo LOKKO	William MARTINOT-MILLET

SMDVA (Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents)	Jacques LENTZ	
SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines)	Laurent MENARD	Patrice BRILLOT

Il s'agit d'une proposition qui sera soumise à la CART, les syndicats étant placés sous son autorité.

7/ Désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Social (CNAS)

Considérant que le délégué local des élus est désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Est candidat : Monsieur Jacques LENTZ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Jacques LENTZ, maire, en qualité de délégué élu pour toute la durée du mandat municipal.

8/ Désignation des délégués à la commission d'Appel d'Offres (CAO)

Ce point n'ayant pu être évoqué lors de cette séance, il est donc reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

9/ Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Sont proposés comme membres de la commission de contrôle :

Délégués élus : Mme. Laurence MORGAIN et Mme. Nathalie DÉMARET-PORTELLI

Délégué de l'Administration : Mme. Laurence DAUVILLIERS

Délégué du Tribunal : M. Gérard BLIN

10/ Désignation d'un délégué à la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet

La Mission Locale Intercommunale de Rambouillet est une association loi 1901 chargée de l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Désigne Pierre LOKKO, adjoint au maire, en qualité de délégué titulaire ;
- Désigne Madame Anne-Sophie DEJAEGER, conseillère municipale, en qualité de déléguée suppléante.

11/ Renouveau de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) institue une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune présidée par le Maire ou un adjoint délégué, président de la commission, composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables, en nombre double, dans le cadre de la désignation par le directeur régional/départemental des finances publiques des nouveaux commissaires, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de dresser et présenter une liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger en commission, soit 24 noms (tableau joint en annexe) et **Précise** que cette délibération sera transmise au Directeur Départemental des finances publiques des Yvelines.

12/ Désignation d'un correspondant « Défense »

L'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invite les communes à désigner un correspondant défense afin de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense.

Vu la candidature de Monsieur Pierre LOKKO,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Pierre LOKKO, adjoint au Maire, en qualité de correspondant défense.

13/ Désignation d'un élu référent « Forêt-Bois »

Vu la candidature de Monsieur William MARTINOT-MILLET,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur William MARTINOT-MILLET, conseiller municipal, en qualité d'élu référent « Forêt-Bois ».

14/ Acquisition d'une parcelle

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section D 259 d'une superficie de 1 010 m² pour un montant total de 136 000,00 euros, auxquels s'ajouteront les frais d'acte dans le cadre de la réalisation d'une unité foncière cohérente avec d'autres parcelles communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée section D 259 d'une superficie de 1 010 m² pour un montant total de 136 000,00 euros, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente afférent à cette opération ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente.

15/ Informations et questions diverses

- Personnel communal : Un agent des services techniques quitte la commune fin août 2026. Une recherche d'un employé « espaces verts » est en cours via les services du CIG de Versailles et Illiwap.
- Ouverture de la mairie : les permanences des services administratifs de la mairie auront lieu les 1^{ers} samedis du mois à compter du 1^{er} juin 2026 (fermé durant les vacances scolaires).
- Vente d'un terrain à Poyers par un riverain propriétaire dans le cadre d'une construction d'une maison : demande d'avis. Le conseil municipal refuse cette opération (Anne-Sophie DEJAEGER s'abstient).
- Rambouillet Territoires : Le mercredi 8 avril 2026, les élus des 36 communes de Rambouillet Territoires se sont réunis pour la séance d'installation du nouveau Conseil communautaire. Cette première assemblée a permis l'élection du Président Geoffroy BAX DE KEATING et ses 14 Vice-présidents dont Monsieur le Maire élu 14^{ème} vice-président « Emploi & Insertion ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance,
Jeanne RABANY



Le Maire,
Jacques LENTZ



